



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DECISION DU MAIRE

Objet : Acquisition étagères salle des archives

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité d'acquérir de nouvelles étagères pour les archives

Considérant l'accord de subvention du Département à hauteur de 50% du montant HT.

Considérant le devis de l'entreprise « JPG » pour un montant total TTC de 2 489.88€.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « JPG » pour un montant total de 2 489.88€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 03/05/2024

Le Maire
Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217600907-20240503-202405-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/05/2024
Affichage : 03/05/2024




